ART. 33 BIS AAA N° 189

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 189

présenté par M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 33 BIS AAA

Après le mot :

« patrimoine, »,

insérer les mots:

« les mots : « ainsi que » sont remplacés par le mot : « et », après le mot : « groupements », le mot : « et » est remplacé par le signe : « , », et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.